Zeitschrift: Energie extra

Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000

Band: - (2002)

Heft: 2

Artikel: SuisseEnergie : l'énergie éolienne a... le vente en poupe!

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-642363

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SuisseEnergie: l'énergie éolienne a ... le vent en poupe!

Les expériences tirées de l'exploitation des installations éoliennes suisses, ainsi que les données les plus récentes de mesure du vent montrent que dans notre pays aussi, l'usage de la force éolienne peut apporter une contribution substantielle à un approvisionnement durable en énergie.

L'énergie éolienne est une industrie qui a connu l'une des croissances les plus rapides, et cela dans le monde entier. L'exploitation de l'énergie du vent a crû de 30% par année au cours de la dernière décennie. En 2001, et rien qu'en Europe, le parc éolien a produit au total 40 000 gigawattheures (GWh) d'énergie - soit environ cinq fois la production annuelle d'électricité de la centrale nucléaire de Gösgen. A la fin de l'année dernière, l'a puissance installée des éoliennes dépassait 17 000 mégawatts (MW). Elle devrait franchir la barre des 60 000 MW en 2010. En Suisse, l'exploitation de l'énergie éolienne a connu un développement plus prudent que dans les pays voisins. En effet, avec des installations d'une puissance totale de 5 MW, la Suisse occupe actuellement l'avant avant-dernier rang en Europe.

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable, économique et n'émettant pas de CO2. La production d'électricité par ce biais ne dégage aucune substance polluante et ne génère pas de déchets. Les éoliennes de grande taille produisent durant leur durée de vie 50 à 80 fois plus d'énergie qu'il n'en a fallu pour les construire. En outre, lorsque les installations sont en marche, l'exploitation agricole des surfaces situées au pied et aux alentours des éoliennes n'est pas entravée. En fin de vie, après vingt ou vingt-cinq ans d'activité, les installations peuvent être démantelées sans qu'il n'en résulte de dommages persistants pour l'environnement.

Les trois offices fédéraux directement concernés par ce domaine – l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) – soutiennent un développement réglementé de l'énergie éolienne dans notre pays, dans le cadre du programme de la Confédération SuisseEnergie. Ils ont élaboré un outil de travail intitulé «La prise en compte de l'énergie éolienne dans les plans directeurs et les plans d'affectation» qui donne des indications sur la façon d'employer correctement les instruments de l'aménagement du territoire. L'exploitation de l'énergie éolienne devra se concentrer sur l'implantation de grandes installations en collaboration avec les communes, les cantons et les associations de protection de la nature concernées. La sélection des sites idoines prendra en compte des critères environnementaux (protection des oiseaux, protection du paysage et de la nature). Le choix se portera en priorité sur des régions subissant par ailleurs déjà des atteintes à l'environnement (p.ex. présence de lignes à haute tension, de téléphériques, de routes, exploitation intensive du sol).

La Suisse est tenue de pratiquer une politique climatique et environnementale durable. Le programme SuisseEnergie doit ouvrir la voie à un approvisionnement énergétique durable et permettre à la Suisse d'atteindre ses objectifs en matière de climat et d'énergie. Le programme comprend des mesures et des objectifs concrets afin de mettre en œuvre cette politique: la production d'électricité tirée de sources d'énergie renouvelables devra notamment augmenter de 500 GWh jusqu'en 2010 (soit environ 1% de la consommation actuelle de courant). L'apport de l'énergie éolienne à la réalisation de cet objectif

devrait se situer dans une fourchette comprise entre 10% et 20%. Autrement dit, le parc éolien suisse devra produire entre 50 et 100 GWh d'énergie électrique par année. Pour y parvenir, il faudrait aménager 5 à 8 nouveaux parcs de petite taille – comme celui du Mont Crosin – équipés d'installations modernes.

L'ARE et l'OFEN, en collaboration avec l'OFEFP, les cantons, les communes et les associations consuméristes et environnementales ont d'ailleurs élaboré un concept national à cet effet. Reposant sur l'art 13 de la loi sur l'aménagement du territoire, il coordonne les activités des cantons et de la Confédération pour les problèmes du domaine de l'énergie éolienne en relation avec l'aménagement du territoire.

L'énergie éolienne représente à la fois une chance et un défi pour notre pays. L'OFEN, l'OFEFP et l'ARE sont convaincus qu'il est nécessaire de promouvoir cette source d'énergie renouvelable. Mais cela ne doit pas se faire au détriment de paysages préservés, donc particulièrement précieux. L'aménagement des sites les mieux à même d'accueillir des installations éoliennes ne pourra se faire qu'en pesant les intérêts de tous les partenaires en présence.

